

**COMMUNAUTE URBAINE
DE BORDEAUX**

**COMMUNE
DE SAINT AUBIN DE MEDOC**

**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE
URBAINE DE BORDEAUX A L'EXTENSION DU CIMETIERE
COMMUNAL DE LA COMMUNE DE SAINT AUBIN DE
MEDOC**

CONVENTION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX, ci-après dénommée « LA COMMUNAUTE », représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, domicilié à ce titre au siège de l'Etablissement Public - Esplanade Charles de Gaulle - 33076 BORDEAUX Cedex et autorisé aux fins des présentes par délibération du Conseil de Communauté n°..... en date du

d'une part,

ET

La Commune de SAINT AUBIN DE MEDOC, ci-après dénommée « LA COMMUNE », représentée par son Maire, Monsieur Christophe DUPRAT, domicilié à ce titre à l'Hôtel de Ville - Route de Joli Bois - 33160 SAINT AUBIN DE MEDOC et autorisé aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n°..... en date du

d'autre part.

Il a été tout d'abord exposé ce qui suit :

EXPOSE DES MOTIFS

Afin de repousser l'échéance globale de la saturation de l'ensemble des cimetières de l'agglomération, il est apparu d'intérêt communautaire au Conseil de la Communauté Urbaine, réuni le 22 septembre 2006, de compléter sa politique antérieure en matière de cimetières par une aide aux Communes dont les équipements arrivent également à saturation.

Cette aide devrait favoriser des cimetières qui répondent à des exigences de proximité, et à l'attachement des familles à leur territoire, afin de pouvoir honorer leurs défunts sans être astreintes à de longs et parfois fastidieux déplacements.

Le mode d'intervention proposé est le versement d'un fonds de concours communautaire dans le respect des règles issues de l'article L 5215-26 du CGCT.

La commune de SAINT AUBIN DE MEDOC envisage d'agrandir son cimetière communal, situé route du Tronquet, dont la saturation est prévisible à brève échéance. Elle a, à cette fin, sollicité l'aide de la Communauté Urbaine.

En conséquence de quoi, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

La Communauté prend acte de la demande de participation, pour l'agrandissement du cimetière communal situé route du Tronquet, formulée par la commune de SAINT AUBIN DE MEDOC.

Elle accepte le principe d'une participation financière limitée à 50 % du montant total H.T. des crédits engagés dans le cadre de cette opération et affectés à :

- l'acquisition d'une partie (1 341 m²) des terrains de l'Espace Villepreux situés sur la commune de SAINT AUBIN DE MEDOC et qui s'élève à la somme de 42 912,00 €;
- la réalisation des travaux prévus dans la délibération du 22 septembre 2006 du Conseil de Communauté et qui sont estimés à 11 712,56 €H.T.

Ainsi, la participation financière de la Communauté Urbaine de Bordeaux est évaluée à 27 312,28 €

ARTICLE DEUX

La Commune assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération, assume la charge financière des études techniques préalables, de la maîtrise d'oeuvre et des contrôles éventuels.

Par ailleurs, la commune s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté par l'apposition sur le panneau de chantier, du logo de la CUB respectant la charte graphique.

ARTICLE TROIS

La Communauté assurera sa part de financement par le versement :

- de 40 % de sa participation, soit la somme de 10 924,91 € sur présentation de la copie de l'ordre de service,
- de 40 %, soit la somme de 10 924,91 € à la réception provisoire des travaux,
- le solde, soit la somme de 5 462,46 € sera versé à la réception définitive au terme de l'année de parfait achèvement et au vu du Décompte Général et Définitif transmis par la Commune.

ARTICLE QUATRE

Ce financement s'intègre dans le cadre du Plan quinquennal Prévisionnel d'Investissement 2010-2014 de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le montant définitif de la participation de la CUB sera précisé ultérieurement lorsque les différents marchés de travaux prévus auront été attribués.

ARTICLE CINQ

Les litiges nés de l'application de la présente convention seront tranchés par le Tribunal Administratif de BORDEAUX.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux

**Pour la Commune
de SAINT AUBIN DE MEDOC**

**Le Président,
Vincent FELTESSE**

**Le Maire,
Christophe DUPRAT**